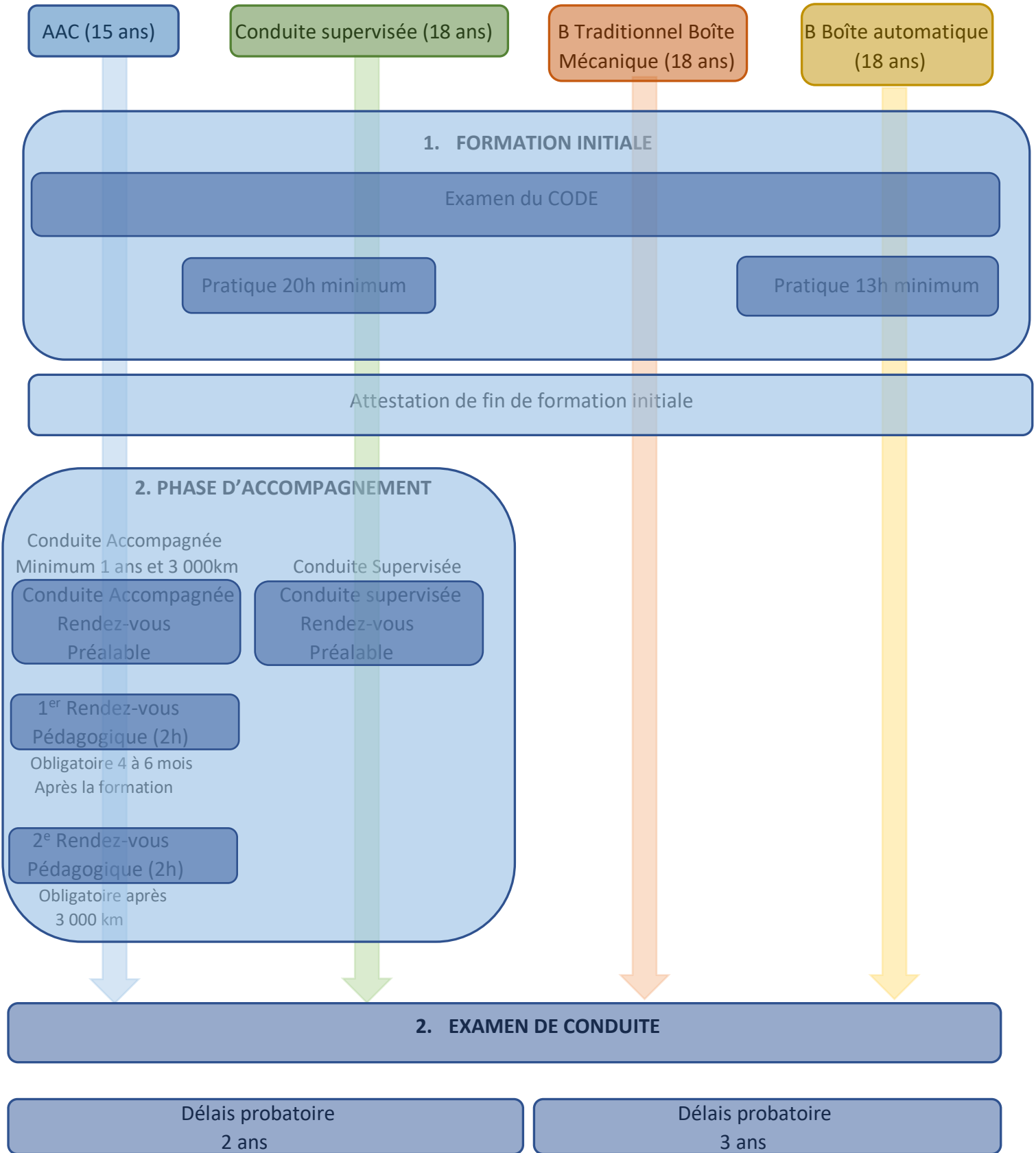


Les différentes formations :



Pour l'AAC et la CS, l'accompagnateur doit avoir 5 ans de permis sans interruption. En cas de contrôle, il doit présenter son permis de conduire. Il est soumis aux contrôles d'alcoolémie et aux dépistages de drogues.